

HRW dément la "description faussement positive" présentée par le Burundi

Human Rights Watch, 22 mars 2016 Conseil des Droits de l'Homme : Dialogue renforcé sur le Burundi Déclaration prononcée en vertu de l'item 10 Un climat de peur et de suspicion règne aujourd'hui au Burundi. Des violations des droits humains continuent d'être perpétrées à travers le pays, mais beaucoup ne sont pas exposées publiquement. Devenu extrêmement difficile pour les associations de défense des droits humains d'observer ou de dénoncer les exactions, en raison de la répression gouvernementale menée à l'encontre de la société civile et des médias, notamment la fermeture ou le gel des comptes bancaires de 14 associations.

Nous ne pouvons partager la description faussement positive présentée par le Ministre burundais des Droits de l'Homme, et nous sommes convaincus qu'il aurait été plus approprié pour le Burundi de répondre depuis l'extérieur tant qu'il s'agit d'un État concerné, au lieu de faire sa présentation depuis le podium. Des victimes et d'autres sources ont signalé à Human Rights Watch une escalade des brutalités commises par les forces de sécurité de l'État et par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Les auteurs des violences ont frappé les os de leurs victimes avec des barres de fer, leur ont tranché la gorge, leur ont assené des coups de crosse au visage ou les ont frappés avec des pierres. Des opposants armés au gouvernement ont également mené des attaques au cours desquelles des membres du parti au pouvoir ont été tués. Le 11 décembre 2015 a été l'une des journées les plus meurtrières de l'État depuis la crise en avril 2015. Après que des opposants armés au gouvernement eurent mené des attaques violentes contre des installations militaires, des policiers et des militaires accompagnés d'Imbonerakure, d'autres membres de l'opposition, de l'autre, se sont affrontés dans les quartiers de Nyakabiga et de Musaga. Suite à ces violences, les forces de sécurité et les Imbonerakure ont tué des dizaines de personnes qu'ils soupçonnaient d'être des opposants. D'autres ont été tués lors de perquisitions effectuées maison par maison. Le lendemain, la police et des Imbonerakure, accompagnés d'autorités locales, ont évacué certains corps et les ont enterrés dans des fosses communes. Au cours des derniers mois, plusieurs fosses communes ont été découvertes. Lors d'une conférence de presse tenue en mars à propos des conclusions d'une commission d'enquête gouvernementale sur ces événements, le Procureur général de la République a déclaré que pour des raisons de «salubrité», les autorités avaient enterré les corps des personnes qui n'avaient pu être identifiées. Des habitants interrogés par Human Rights Watch contestent cette version des faits, notant que les autorités n'avaient fait aucun effort pour identifier les corps. Au cours des derniers mois, les violations des droits humains ont pris de nouvelles formes. Alors que la découverte de cadavres dans les rues de Bujumbura était un phénomène quotidien pendant la seconde moitié de 2015, de nombreuses violations se produisent désormais à l'abri des regards. Bon nombre de personnes ont signalé à Human Rights Watch que les forces de sécurité emmenaient des gens dans le plus grand secret et déclinaient ensuite toute responsabilité pour leur sort. Beaucoup de personnes arrêtées sont présumées mortes. Nous avons salué la tenue de la Session spéciale du Conseil des droits de l'homme sur le Burundi en décembre dernier, mais le Conseil devrait continuer de placer la déstigmatisation de la situation des droits humains au Burundi au premier rang de ses priorités. Il devrait presser le gouvernement burundais de consentir au déploiement d'une importante composante de police internationale, qui serait basée dans les quartiers les plus affectés par les violences afin de dissuader les deux camps de perpétrer des exactions et de renforcer la protection des droits humains. Il devrait également exiger du Burundi qu'il honore l'obligation qui lui incombe en tant que membre du Conseil de se conformer aux normes les plus exigeantes en matière de droits humains. Enfin, le Conseil devrait se tenir prêt à prendre les mesures qui s'imposent si la situation ne s'améliore pas.